

officiellement la conduite héroïque de ces trois hommes, par l'entremise des services maritimes du ministère des Transports.

Le tribunal a exprimé le vœu qu'un baromètre soit placé à un endroit propice dans le kiosque de veille, que l'installation d'un radiotéléphone devienne obligatoire et qu'il y ait une communication téléphonique entre le pont et la chambre des machines. Le ministère des Transports s'est déjà abouché avec la Dominion Marine Association, laquelle représente la majorité des propriétaires de navires en service sur les lacs, afin qu'on donne suite aux vœux de l'enquêteur. Ce vœu ne visait que certains vaisseaux, étant donné que, généralement, le baromètre du bord est placé de façon à ce que l'officier de quart puisse facilement le consulter.

Pour ce qui est du vaisseau *Anna C. Minch*, il coula le 12 novembre 1940 ou vers cette date avec tout son équipage. Un scaphandrier localisa et examina l'épave. Il relexa à babord un trou de vingt pieds de large s'étendant du fond de la cale au pont et provenant évidemment d'une collision avec un autre navire, probablement le *William B. Davock* qui disparut vers le même temps. Ce dernier était un navire américain.

D'après le tribunal, on ne peut attribuer la perte du navire qu'à la violence de la tempête et à la probabilité d'une collision avec un autre vaisseau, que l'on croit être le *William B. Davock*. Le tribunal n'a adressé aucun blâme aux propriétaires ou aux officiers du navire.

La cour a exprimé le vœu que tous les vaisseaux des lacs soient tenus de porter un appareil de téléphonie sans fil. Les navires de ce genre et de ces dimensions n'y sont pas astreints.

En vertu de la Loi de la marine marchande du Canada, 1934, seuls les cargos jaugeant au moins 5,000 tonneaux bruts et faisant un voyage de 200 milles marins et plus sont requis de porter des appareils transmetteurs de radio. Ces deux vaisseaux jaugeaient moins de 5,000 tonneaux. La question d'étendre la portée de la loi est à l'étude. Pendant la dernière saison de navigation sur les Grands Lacs, 129 navires ont été munis d'appareils radiophoniques, dont 108 étaient des appareils de radiotéléphonie.

La division de la radio du ministère des Transports étudie depuis quelque temps avec les fonctionnaires du gouvernement américain

[L'hon. M. Cardin.]

la question d'établir le service de communications radiotéléphoniques qui s'impose sur les Grands Lacs. Pour rendre obligatoire l'installation d'appareils de radio, il faudra modifier la Loi de la marine marchande du Canada.

Ces vœux font actuellement l'objet de l'étude qui convient.

#### FERRAILLE

ANNONCE DU TRANSPORT DES HAUTS FOURNEAUX  
ET DES LAMINOIRS DE LA DOMINION BRIDGE  
CO. DE CALGARY À VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. E. JOHNSTON (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je rappelle au ministre des Munitions et Approvisionnements une question que j'ai posée le 22 mai au sujet de l'intention de la Dominion Bridge Company de transporter son usine de Calgary à Vancouver. Le ministre pourrait-il donner des précisions au sujet de cette regrettable décision?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et Approvisionnements): Le régisseur de l'acier a recommandé il y a deux ou trois semaines que l'on accorde à la Dominion Bridge Company l'autorisation de transporter à Vancouver son usine de Calgary. Cet établissement n'a pas fonctionné depuis onze ans, je pense. Là où il est placé, il ne semble guère utile à notre effort de guerre et l'on m'a recommandé son transport à Vancouver. Le Gouvernement n'a reçu aucune demande en vue de fournir de la main-d'œuvre à cet égard, sauf celle de faire l'annonce ordinaire du transport aux fins de guerre, afin de permettre à la société de faire étudier son cas par le comité de dépréciation en matière de contrats de guerre. L'annonce a été faite et le Gouvernement n'a plus rien à voir à l'affaire.

M. JOHNSTON (Bow-River): Accordera-t-on une dépréciation à cette usine?

L'hon. M. HOWE: La question relève du comité de dépréciation en matière de contrats de guerre qui prendra une décision en la matière. Le ministère des Munitions et Approvisionnements ne fournit aucune aide financière à la compagnie.

M. JOHNSTON (Bow-River): Ne serait-il pas possible d'utiliser cette usine de Calgary?

L'hon. M. HOWE: Je ne saurais le dire; je rappelle toutefois qu'elle n'a pas été utilisée depuis onze ans.

M. JOHNSTON (Bow-River): Nous avons tenté depuis six mois de la faire rouvrir, mais nos efforts n'ont abouti à rien.